RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND

Séance du 8 avril 2025

Compte-rendu

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 14 Pouvoir(s) : 3 **Date de convocation :** 13 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI. **Présents :** Mesdames Dominique UNI, Gwenaëlle BELLET, Fabienne FERRIER, Muriel GAIFFIER, Lysiane JULLIN Messieurs Jean-Philippe GORON, Patrice BERTRAND, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Fabrice GENOVESE, Anthony PEREIRA, Michel MOTTUEL, Jean-Marc BOURGOGNE, Patrick GIROUD **Ont donné procuration :** Pierre CHEVALLIER a donné procuration à Fabrice GENOVESE Isabelle JUHASZ a donné procuration à Dominique UNI Laure BOSSAN a donné procuration à Fabienne FERRIER **Membres absents excusés :** Aurélie SEURAT, Jacques DUCROS **Secrétaire de séance :** Céline VEHIER, secrétaire de mairie

Le compte rendu du Conseil municipal du 8/03/2025 est validé.

---

1 – Budget ZEBULON

- **Compte administratif 2024**

Le maire de la commune, Dominique UNI, n'est pas présente au moment du vote.

Jean-Philippe GORON, Adjoint, présente le compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		26 644.11 €
Opérations de l'exercice	165 906.70 €	169 903.69 €
Totaux	**165 906.70 €**	**196 547.80 €**
Résultats de clôture		**30 587.10 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 de l'accueil de loisirs Zébulon.

- **Compte de gestion 2024**

Jean-Philippe GORON présente le compte de gestion de 2024 qui doit être l'exact reflet du compte administratif 2024.
Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat 2024**

Le Conseil Municipal, sur la présentation de Jean-Philippe GORON, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2024 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2024	30 587.10 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	**30 587.10 €**

- **Budget primitif 2025 Zébulon – Vote par chapitres**

Jean-Philippe GORON présente le budget primitif de l'Accueil de Loisirs Zébulon.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte, au niveau du chapitre, le budget primitif 2025 de l'accueil de loisirs Zébulon, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	**Voté**
011 - Charges à caractère général	30 087.10 €
012 – Charges de personnel	145 000.00 €
TOTAUX	**175 087.10 €**
Recettes	**Voté**
002 – Excédent antérieur reporté	30 587.10 €
70 – Produits de service du domaine	70 000.00 €
74 – Dotations et participations	74 500.00 €
TOTAUX	**175 087.10 €**

2 – Budget COMMUNE

- **Compte administratif 2024**

Le maire de la commune, Dominique UNI, n'est pas présente au moment du vote.

Jean-Philippe GORON présente le compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats 2023	Affectation à l'investissement (compte 1068)	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultats 2024	Résultat cumulé à la clôture 2024
INV	87 910.01€		1 161 741.18 €	837 157.65 €	- 324 583.53 €	- 236 673.52 €
FONCT	705 984.86 €	0.00 €	1 506 610.74 €	1 745 125.83 €	238 515.09 €	944 499.95 €
TOTAL	793 894.87€	0.00 €	2 668 351.92 €	2 582 283.48	- 86 068.44 €	707 826.43 €

Restes à réaliser 2023	DEPENSES	0.00€	RECETTES	0.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 de la commune.

- **Compte de gestion 2024**

Jean-Philippe GORON présente le compte de gestion de 2024 qui doit être l'exact reflet du compte administratif 2024.
Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat 2024**

Le Conseil Municipal, sur la présentation de Jean-Philippe GORON décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2024 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2024 **944 449.95 €**
Affectation obligatoire :
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **236 673.52 €**
Solde disponible affecté comme suit :
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **707 826.43 €**

- **Fixation des taux d'imposition 2025**

Jean-Philippe GORON propose de ne pas changer les taux par rapport à 2024.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	***Taux antérieur***	***Taux année N* (2025)**
TH		
THs	8,93 %	8,93 %
TFPB	30,89 %	30,89 %
TFPNB	46,47 %	46,47 %

- **Budget primitif 2025 Communal – Vote par chapitres**

Jean-Philippe GORON, présente le budget primitif de la Commune.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte, au niveau du chapitre, le budget primitif 2025 de la Commune, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	**Voté**
011 - Charges à caractère général	463 900.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	775 000.00 €
014 – Atténuation de produits	103 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	716 731.43 €
65 – Autres charges de gestion courante	214 700.00 €
66 - Charges financières	42 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00 €
68 – Dotation aux amortissements, dépréciations	5 000.00 €
TOTAUX	**2 321 831.43 €**

Recettes	**Voté**
002 -Résultat de fonctionnement reporté	707 826.43 €
013 – Atténuations de charges	10 000.00 €
042 – Travaux en régie (opérations d'ordre)	15 000.00 €
70 – Produits des services, du domaine	378 000.00 €
73 – Impôts et taxes	200 000.00 €
731 – Impositions directes	700 000.00 €
74 – Dotations et participations	299 500.00 €
75 – Autres Produits de gestion courant	10 000.00 €
TOTAUX	**2 321 831.43 €**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	**Voté**
Restes à réaliser N-1	0.00 €
001 – Solde d'exécution investissement n-1	236 673.52 €
040 – Travaux en régie (opération d'ordre)	15 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	96 000.43 €
20 – Immobilisations incorporelles	35 000.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	63 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	222 900.00 €
23 - Immobilisations en cours	935 831.00 €
TOTAUX	**1 604 404.95 €**
Recettes	**Voté**
001 – Solde d'exécution investissement reporté	0.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	716 731.43 €
024 – Produits des cessions d'immobilisation	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	297 673.52 €
13 - Subventions d'investissement	590 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
TOTAUX	**1 604 404.95 €**

4 – Renforcement (S) BT poste ROLLAND par TE38

Olivier GAILLARD, Adjoint, rappelle que, suite au transfert d'une Fiche Proposition Travaux par la société ENEDIS (enfouissement des lignes électriques) au niveau du quartier des Rollands, TE38 a réalisé une étude avant-projet de type renforcement.

Par la délibération n°2024-70 en date du 10/12/2024, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la réalisation d'études d'exécution, avec un préchiffrage de 8 000 euros.

Après étude, TE38 envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux tels que présentés ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

TRAVAUX SUR RESEAU DP ELECTRICITE

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :
  Prix de revient prévisionnel *166 938.00 €*
  Financements externes *166 938.00 €*
  Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements) ***0.00 €***
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : **0.00 €**

TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	*5 702.00 €*
Financements externes	*2 400.00 €*
Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements)	***1 804.00 €***

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : **1 239.00 €**

Ces montants doivent être engagés au budget de la collectivité. Ils pourront être réajustés en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

5 – Echange de terrains ayant pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural

Stéphane TOURNOUD, Adjoint, expose que, dans le cadre du travail engagé depuis plusieurs mois sur le recensement et la modification du tracé de certains chemins ruraux, la commune engage une procédure d'échange de terrains visant à optimiser l'usage et l'entretien de certaines continuités.

Les échanges interviennent dans les conditions prévues par l'article L. 3222-2 du Code général de la propriété des personnes publiques et l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales.
Les nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural, sont codifiées à l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime.
Le déplacement du chemin rural doit permettre la continuité de l'itinéraire. L'échange projeté ne doit entraîner aucun impact sur la biodiversité et s'effectuer à valeur équivalente entre les terrains.
Il est proposé à l'assemblée l'échange de terrains pour déplacer 7 chemins ruraux :

- Quatre échanges à la demande des propriétaires :
  - Chemin « Léon VIAL »
  - Chemin du château d'eau DYE
  - Chemin dit « Travers des Brosses » (quartier Esmat)
  - Chemin Marguina (derrière le château de Quincivet)
- Trois échanges à la demande de la commune notamment pour régulariser certains tracés déjà déplacés :
  - Chemin dit « Travers de Montuzé » (vers le centre équestre des 4 Fers)
  - Chemin des Chandeliers
  - Chemin des crêtes et chemin du Couet (vers le relai télévision)

Les échanges présentés ci-dessous n'entraînent aucune atteinte à la biodiversité présente sur le tracé, actuellement inscrit au cadastre. Les nouveaux chemins reprennent des caractéristiques similaires en termes de gabarit, de nature de sol et de continuité écologique, garantissant ainsi la préservation des habitats et des corridors biologiques existants.

L'Assemblée se prononce, à l'unanimité, en faveur de ces échanges et adopte les 7 délibérations.

Il est précisé que la loi ne prévoit pas d'enquête publique.
Le Maire organise donc une mise à disposition des dossiers en mairie pendant un mois, du 5 mai au 6 juin 2025. Les remarques et observations éventuelles du public pourront être déposées sur un registre.
Deux permanences seront réalisées le mardi 13 mai et le mercredi 21 mai de 9h à 12h.

9 - Informations et questions diverses

12 et 13 avril 2025 : Les 4e rencontres des Patrimoines se tiendront à Saint-Marcellin.

22 juin 2025 : Anniversaire du marché. Animations à prévoir au bénéfice de l'association.

Commémoration du 8 mai 1945 : 10H en présence des pompiers de Saint-Marcellin et des enfants de l'école (chants et lectures).

31 juillet 2025 : Restitution par la gendarmerie de l'étude relative à la vidéo surveillance.

FIN : 22H15